

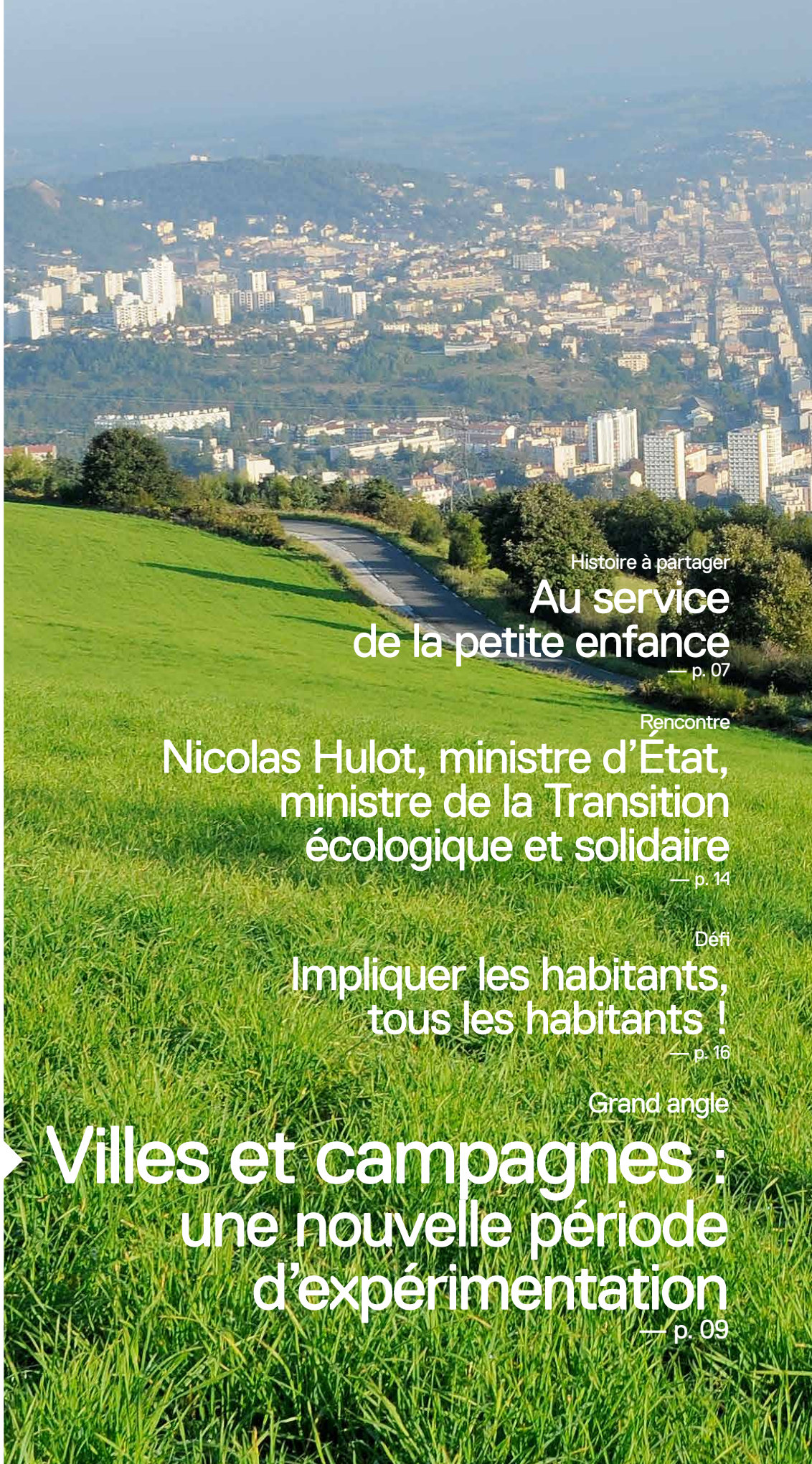


Parcs
naturels
régionaux
de France

Une autre vie s'invente ici

parcs

LE MAGAZINE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
MARS 2018 — N° 81



Histoire à partager

**Au service
de la petite enfance**
— p. 07

Rencontre

**Nicolas Hulot, ministre d'État,
ministre de la Transition
écologique et solidaire**
— p. 14

Défi

**Impliquer les habitants,
tous les habitants !**
— p. 16

Grand angle

**Villes et campagnes :
une nouvelle période
d'expérimentation**
— p. 09

Le massif des Alpilles

— Le massif des Alpilles, entre Camargue et Luberon, est un écrin calcaire composé de 16 villages provençaux typiques. Ce patrimoine d'exception connaît une pression touristique forte. Pour y faire face, le Parc naturel régional des Alpilles propose des circuits pédestre, cyclo, VTT et équestre répartissant de manière homogène les flux de randonneurs sur l'ensemble du territoire. Il veille aussi à désaisonnaliser cette activité en invitant les visiteurs à découvrir toute l'année les oiseaux emblématiques du massif, ainsi que les produits locaux incontournables comme l'olive et le vin.

« 50 ans et un bel avenir ! »

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Comment ne pas revenir sur cette année d'exception qu'a été 2017 pour les Parcs naturels régionaux ?

#50 ANS Réussite institutionnelle dans l'hémicycle de la région Île-de-France le 12 octobre en présence de Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, de François Bonneau, président délégué de Régions de France, de Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, de très nombreuses personnalités et de l'ensemble des partenaires des Parcs. Réussite populaire avec Destination Parcs, qui a accueilli près de 20 000 visiteurs pendant 4 journées ensoleillées à Bercy Village, et qui a permis de mettre en valeur la richesse de nos Parcs et de leurs produits, en particulier « Valeurs Parc ». Satisfaction, toujours, devant notre capacité collective, avec nos partenaires, avec des universitaires, des chercheurs, à toujours réfléchir à notre avenir. Le manifeste sur les relations Homme-Nature, « Demain les Parcs », « Valeur spécifique de l'action des Parcs » ou encore le numéro de ce magazine daté de 2067 (oui, l'avez-vous remarqué ?), sont autant de productions



© Bartosz Salmanski

montrant l'aboutissement de ce travail. Réussite médiatique, enfin, avec les très nombreux articles et reportages parus à cette occasion.

#ET MAINTENANT ? Le résultat positif de la revue de dépenses demandée dans la loi de finances 2017 conforte notre modèle de gestion, et notre modèle tout court. Et maintenant ? D'autres travaux vont alimenter notre avenir. En

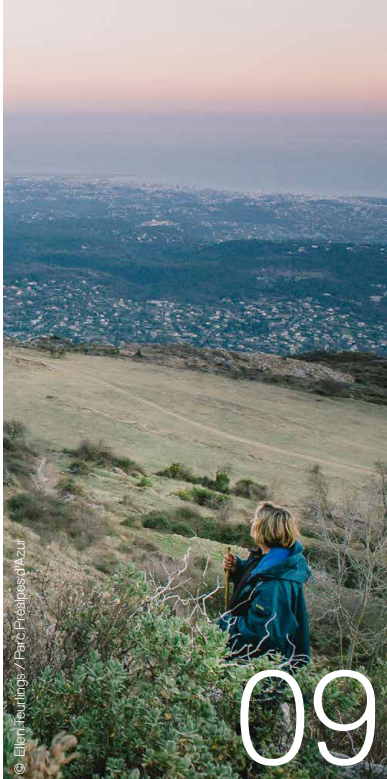
premier lieu, l'avis du Conseil économique, social et environnemental : des compétences diverses vont nous apporter un regard neuf sur la politique des Parcs naturels régionaux, en tant qu'outil d'aménagement du territoire. Et maintenant, il s'agit de développer des thèmes émergents repérés dans « Demain les Parcs ». Par exemple celui de la relation entre Parcs et territoires urbains, objet du grand angle de ce magazine et du Congrès à venir en octobre dans le Parc du Pilat et à Saint-Étienne. Qualité de vie et santé sont aussi dans la visée de notre réseau ou doivent le devenir. Enfin, des questions plus institutionnelles doivent nous permettre d'avancer, en particulier l'évolution de nos structures de gestion. Encore une riche année de travail ! ■

05 Territoires vivants

— Convention de partenariat avec un Parc naturel chinois, lutte contre le frelon asiatique ou encore 1^{ers} Sylvotrophées de France...
Le point sur les **actualités des Parcs** qui ont jalonné le semestre.

07 Histoire à partager

— Développer un maillage **d'accueil des jeunes enfants** digne d'une grande ville sur le territoire d'un Parc, c'est la belle histoire sur laquelle nous vous proposons de revenir avec le Parc de la Brenne.



© Eliott Hurlings / Parc Préalpes du Vauze

09

Grand angle

— À l'heure où les **frontières entre rural et urbain s'étiolent** tant les interactions sont multiples et fréquentes, les Parcs **expérimentent** de nouveaux modes de réciprocité et de solidarité avec la ville. Et ça marche.

14 Rencontre

— **Nicolas Hulot**, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

16 Défi

— Pour **inciter tous les habitants à s'impliquer** dans le projet de territoire du Parc, des **leviers** existent !

18 En pratique

— Tout savoir sur la réglementation en vigueur sur l'**affichage publicitaire** et sur les stratégies employées par les Parcs pour favoriser l'**écoconstruction**.

20 Découverte

— Embarquez à bord de la « Ligne des Bulles » du **Parc de la Montagne de Reims** et découvrez le Chemin de la craie du **Parc des Caps et Marais d'Opale**.

22 Pêle-mêle

— Tour d'horizon des événements, ouvrages et faits marquants du réseau.



Portrait

— **David Moinard**, passionné de géographie et d'art contemporain, a imaginé avec les habitants des Monts d'Ardèche une galerie d'art en pleine nature.

TERRITOIRES VIVANTS

Sélection d'actus
au sein des Parcs
naturels régionaux



© Olivier Thi



Une souscription publique est lancée sur le site de la Fondation du Patrimoine, pour aider à conserver – et c'est nouveau! – un élément du patrimoine naturel : une tourbière née d'un long processus il y a plus de 14 000 ans.

— Parc du Massif des Bauges

#international Le Parc des Ballons des Vosges a signé, en septembre, une convention de partenariat avec le Parc national chinois de Xianju, intéressé par la gouvernance, l'élaboration des chartes de territoire et ses similitudes avec ce Parc naturel régional. Ce partenariat vient enrichir la réflexion des autorités chinoises dans la réforme de la gestion de leurs aires protégées.

#alerte



© J.-C. Cor

Le frelon asiatique piégé en Camargue

— En 2017, les apiculteurs de Camargue ont alerté le Parc sur les premières attaques de frelons asiatiques. Après une réunion de tous les acteurs concernés, le Parc a accompagné les apiculteurs dans la construction de pièges pour stopper leur prolifération.

1^{ers} Sylvotrophées de France

DEUX « FÛTAIES JARDINÉES » RÉCOMPENSÉES DANS LE HAUT JURA POUR LEUR GESTION DURABLE DE LA FORÊT ET RESPECTUEUSE DE TOUS LES USAGES : PRODUCTION DE BOIS, BIODIVERSITÉ, ESPACE DE LOISIRS...

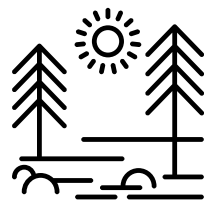


#éducation

Enfants de Reims et de Martinique échangent leur connaissance du territoire

— « Connaître son Parc et le faire découvrir. »
C'est le thème retenu pour des échanges entre 3 classes de Reims et 3 classes de la Martinique, imaginés par les deux Parcs et les écoles concernées, sur deux années scolaires. Au cours de la première année, faire découvrir l'environnement proche des élèves, leur territoire. La seconde année

est centrée sur un seul sujet, l'alimentation. La vigne avec ses raisins, le verger conservatoire avec ses pommes d'autrefois pour la Montagne de Reims. Le sucre de canne, le cacao et les fruits exotiques pour la Martinique. Des échanges (vidéoconférences, envois de colis, mise en ligne de photos, textes...) rendent ce projet interactif.



#tours et détours.

L'alimentation durable.

Le Parc Scarpe-Escaut est à l'initiative d'un DDTour (entendez développement durable) sur son territoire.

Il emmène des groupes de professionnels, élus ou chercheurs français et étrangers à la rencontre d'acteurs locaux, paysans producteurs ou boutiques solidaires. Des DD Tours se créent dans d'autres régions de France, mais Scarpe-Escaut est encore le seul Parc à en avoir créé un.

Le géotourisme. Le Parc des Ardennes, avec les organismes du tourisme, a imaginé un « éductour » à l'intention des acteurs touristiques pour les sensibiliser à la richesse patrimoniale et aux activités du territoire en lien avec la géologie. Cette rencontre s'ancre dans une démarche de projet pour obtenir le label Géoparc Unesco.

Les paysages dans le Parc du Luberon

ÉVÈNEMENT

2017

— Le Parc remporte l'appel à projets national « Plans de paysage »

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

7

INTERCOMMUNALITÉS DONT
2 communautés d'agglomération
| métropole

178 093
HABITANTS

9
UNITÉS
PAYSAGÈRES

185 145
HECTARES

LE PROJET LAURÉAT

30 000€
EN SUBVENTIONS
SUR 2 ANS

54 500€
EN INGÉNIERIE

3
PHASES

En collaboration avec élus, habitants et acteurs socio-économiques

- Diagnostic paysager
- Objectifs de qualité paysagère
- Programme d'actions

6 OBJECTIFS



— Préserver l'activité agricole



— Pallier l'absence de stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique dans les documents locaux d'urbanisme



— Valoriser les paysages du quotidien et emblématiques



— Accompagner l'évolution des paysages naturels, cultivés et bâtis



— Limiter la dégradation du lien ville/campagne



— Maîtriser l'étalement urbain



Jeux, jouets et animations sortent également des murs de la ludothèque, ici pour une journée à la maison du Parc durant les congés scolaires.

© PNR Brenne

La maison de l'enfance accueille familles et professionnels pour y jouer, s'informer, se former. 10 antennes relais assistantes maternelles sont aujourd'hui ouvertes sur le territoire.



© PNR Brenne

— Parc de la Brenne Au service de la **petite** enfance

_ EN 2017, LA LUDOTHÈQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNNE FÊTAIT SES DIX ANS.

Un anniversaire que le Parc a tenu à célébrer. Et pour cause : cette ludothèque s'inscrit dans un projet bien plus vaste qui fait la fierté du Parc. À l'origine de cette initiative, il y a un constat. Celui d'une étude, réalisée par l'association Achil pour le compte du Parc : le territoire manque cruellement de services à la petite enfance. Maison des entreprises, activités culturelles et éducatives pour les jeunes élèves... Des structures existent pour presque tous les âges, mais les plus petits sont laissés pour compte. À tel point que l'étude pointe ce manque comme un véritable obstacle à l'installation de jeunes ménages, et donc comme un frein au développement du territoire.

PROJET

_Objectif :
Développer un maillage d'accueil des jeunes enfants sur tout le territoire

_Début : 2004



UN SERVICE « COMME DANS LES GRANDES VILLES »

Le Parc décide alors de créer une structure dédiée à la petite enfance et obtient pour ce faire des financements du programme européen Leader +, de la région Centre-Val de Loire et de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Indre, dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse. Deux personnes sont recrutées et, en 2004, la maison de l'enfance ouvre ses portes. Stéphanie Saudrais, sa coordinatrice, se souvient : « *Dès l'origine, nous avions* »

trois missions : accompagner les projets locaux liés à la petite enfance sur tout le territoire du Parc, créer un lieu d'accueil et d'information pour les parents et développer un relais assistantes maternelles itinérant afin d'informer les familles et de mettre en relation l'offre et la demande en matière de mode de garde. Car la difficulté principale du projet relevait d'un double

“ Tout a été pensé pour être au plus près des besoins des habitants. ”

manque du milieu rural : manque de mobilité des assistantes maternelles et manque de connaissance de ce type de service ». Installée dans un premier temps au sein du centre social de la commune du Blanc, la Maison de l'enfance devient une

entité physique à part entière en s'implantant finalement à Douadic, dans une ancienne épicerie. Il n'en faudra pas plus : « Les locaux étaient tellement grands que l'idée a germé de créer, en plus du reste, une ludothèque. La première de tout le département ! » se réjouit Stéphanie Saudrais. Avec l'aide précieuse de la CAF et sous la houlette de la Maison de l'enfance, le relais assistantes maternelles se développe donc petit à petit et, en février 2007, la ludothèque du Parc ouvre ses portes.

UN FRANC SUCCÈS « L'entente et la bonne volonté de toutes les parties prenantes ont été essentielles pour mener efficacement un projet cohérent de bout en bout, tout en se permettant d'expérimenter nos idées, comme avec la ludothèque », détaille Stéphanie Saudrais. Et le succès est au rendez-vous. Aujourd'hui, plus de 10 antennes du relais assistantes maternelles sont ouvertes. Et toutes les semaines, des permanences administratives et des ateliers d'éveil sont organisés. Quant à la ludothèque, elle accueille 3 000 visiteurs par an, regroupe 13 structures collectives et compte plus de 150 familles et 3 associations adhérentes qui empruntent quelque 1 700 jeux pour jouer sur place, à la maison... et même en classe, grâce au projet « le jeu à l'école » soutenu par les communautés de communes. Et le rayonnement de la ludothèque dépasse de loin les frontières du Parc puisque certains visiteurs avouent résider dans des communes hors Parc, voire dans les départements limitrophes.

AU PLUS PRÈS DES BESOINS « Si cela marche aussi bien, c'est vraiment parce que tout a été pensé pour être au plus près des besoins des habitants, rappelle Stéphanie Saudrais. Nos antennes d'assistantes maternelles évoluent tous les ans selon les besoins, le relais itinérant se déplace afin de proposer le service au plus près des parents et des assistantes maternelles... Même les dépôts de jeux de la ludothèque dans les bibliothèques du territoire évoluent selon la demande... » Et les retours ne se sont pas fait attendre : « Sans forcément parler d'une attractivité renforcée du Parc, je sais que les jeunes couples qui arrivent de la ville et qui emménagent sur le territoire sont en tout cas confortés dans leur choix. En termes de petite enfance, les services que nous proposons sont semblables à ceux qui existent en milieu urbain, la proximité en plus ! » Et comme les bonnes idées s'enchaînent depuis quelques années en Brenne, un nouveau volet du projet pourrait bientôt voir le jour. « Notre nouvelle idée, c'est de créer un pôle de jeux intergénérationnels entre personnes âgées et enfants. Et nous comptons bien l'expérimenter dès cette année », conclut Stéphanie Saudrais.

Quant aux enfants qui ont fait leurs premiers pas dans la ludothèque nouvellement créée, ils n'ont pas été oubliés. Âgés aujourd'hui de 10 à 15 ans, ils bénéficient maintenant d'un relais plus adapté à leurs préoccupations du moment : le relais Brenne initiatives Jeunes qui, grâce à ses cinq animateurs jeunesse itinérants, les accompagne dans leurs projets quotidiens. ■



© PNR Brenne

Musique, Montessori ou Snoezelen : former les assistantes maternelles est une action récurrente du relais assistantes maternelles.



Allez plus loin...

www.parc-naturel-brenne.fr/fr/accueil/le-parc-naturel-regional/le-parc-en-action/developpement-local/maison-de-l-enfance

ZOOM SUR... — UNE INITIATIVE TRÈS « PARC » ?

Pour Jean-Paul Chanteguet, président du Parc naturel régional de la Brenne depuis sa création, pas de doute, un tel projet n'aurait pas forcément été aussi fructueux sans le cadre offert par le Parc naturel régional. Témoignage.

« L'appartenance de la Maison de l'enfance à une dynamique globale, celle du Parc, a été déterminante, même si la petite enfance ne fait pas partie de ses missions premières. Tout d'abord, la volonté de mener à bien ce projet pour le confort des

habitants était très forte. Ensuite, bénéficier des moyens du Parc, ne serait-ce qu'en termes de visibilité ou de communication, a été évidemment d'une grande aide. Et plus généralement, l'ouverture d'esprit, l'habitude de travailler ensemble et la forte culture de l'expérimentation qui font l'identité même du Parc ont été des atouts précieux pour nouer des partenariats enrichissants, faire émerger des idées et entretenir une dynamique positive et enthousiaste. »





GRAND ANGLÈ

Entre villes et campagnes, de nouvelles relations

À leur création, les Parcs devaient devenir des espaces de loisirs et de détente pour les urbains des villes « portes ». Aujourd'hui, il n'y a plus de vraie frontière entre le rural et l'urbain, tant les interactions sont multiples et fréquentes, parfois quotidiennes. Les Parcs expérimentent désormais réciprocités et solidarités nouvelles avec la ville.

3 raisons
de lire
ce dossier

1

LUTTER
contre les idées reçues de
l'opposition systématique
ville/campagne

2

COMPRENDRE
les interactions actuelles
qu'entretiennent territoires
urbains et ruraux

3

APPRÉCIER
une certaine longueur
d'avance des Parcs
en la matière

INTERACTIONS Villes et campagnes : une nouvelle période d'expérimentation

À leur création, les Parcs devaient devenir des espaces de loisirs et de détente pour les urbains des « villes-portes ». Aujourd'hui, il n'y a plus de vraie frontière entre le rural et l'urbain, tant les interactions sont multiples et fréquentes, parfois quotidiennes. Les Parcs expérimentent désormais réciprocity et solidarités nouvelles avec la ville.

Les relations villes-campagne sont une préoccupation constante des Parcs depuis leur origine. Dès leur création en 1967, Olivier Guichard, alors ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, imaginait qu'ils devraient fournir aux villes des espaces de détente, et que – déjà – il fallait guider les agriculteurs vers des métiers de service, vers le tourisme vert... Juste après se sont construits les grands ensembles, les villes ont commencé à s'étendre sur les espaces ruraux, jusqu'à ce qu'au début de ce XXI^e siècle, on s'aperçoive que l'exode rural commençait à s'inverser et qu'il fallait arrêter de consommer des surfaces agricoles au profit de l'habitat individuel. En 1999, le Congrès des Parcs, en Corse, portait sur ce même thème ville-campagne, traité de façon régulière pendant la décennie suivante avec l'évolution des agglomérations et des intercommunalités. En 2018, le dossier se nourrit des réflexions du colloque de Mulhouse en novembre dernier pour préparer le prochain congrès qui se tiendra sur ce thème en octobre dans le Parc du Pilat et à Saint-Étienne.

CASSER LES IDÉES REÇUES

Pour avancer dans la réflexion sur le sujet, il faut – le colloque de Mulhouse l'a clairement démontré – commencer par abandonner des idées et des schémas de pensée qui ne sont

plus valides : des paysans attachés à leurs traditions d'un côté, de l'autre des cadres riches qui cultivent la modernité (alors que la pauvreté se répartit sur l'ensemble du territoire...). Le rural serait fragile et la ville plus forte. Les « citoyens » seraient des gens de la « cité », les autres habiteraient dans l'« arrière-pays »... La nature ne serait vraiment naturelle que quand elle est sauvage, etc. ! Pour beaucoup, aujourd'hui, la notion même de « ville-porte » est dépassée. Le Pilat, par exemple, en compte 17. Un record. Mais 64 % des actifs de ce Parc travaillent en ville, et le territoire du Parc ne suffira jamais à nourrir Saint-Étienne et Lyon.

LES DIFFÉRENCES S'ESTOMPENT

Les différences entre ville et campagne se

© Ellen Teurlings / Parc Préalpes d'Azur

Il s'agit maintenant d'imaginer une nouvelle interdépendance, plus égalitaire, entre ville et campagne.



sont estompées. Les campagnes se sont repeuplées, parce qu'elles sont devenues des lieux de désir, d'attractivité pour vivre et travailler. Et les villes se dotent désormais d'espaces naturels, y compris de jardinage et de maraîchage, qui en avaient été exclus dans la seconde moitié du XX^e siècle. La population des Parcs a aussi beaucoup évolué depuis leur création. On y trouve beaucoup moins d'agriculteurs et beaucoup plus de néoruraux, de cadres urbains télétravailleurs, de résidences secondaires seulement le week-end, de gîtes touristiques, et de professionnels divers. La campagne, en quelques décennies, est devenue pluriculturelle. Pour Romain Lajarge, enseignant-chercheur en géographie à Grenoble et fin connaisseur des Parcs, il est clair que « la séparation en catégories urbain et rural, ne fonctionne plus ». À Mulhouse, en novembre,

il affirmait que « 40 % des communes de Parcs sont des espaces urbains ou périurbains ».

Les réorganisations administratives récentes du territoire amplifient le phénomène. Le regroupement des communautés de communes produit de la ville en créant des bourgs-centres supplémentaires et les agglomérations s'étendant autour des villes moyennes et grandes deviennent d'autant plus rurales. Le pôle métropolitain du Grand Anney est couvert à 50 % par le Parc du Massif des Bauges et la métropole de Saint-Étienne englobe une bonne partie de celui du Pilat...

UNE NOUVELLE INTERDÉPENDANCE ÉGALITAIRE

Parmi les espaces ruraux, les Parcs se distinguent. Ils ont une longueur d'avance sur la réflexion dans leurs relations avec les villes et sur l'expérimentation de nouvelles façons de faire. Face à l'arrêt de l'exode rural, les Parcs ont en effet su s'engager dans cette inversion de tendance. D'ailleurs, ils l'ont pu, sans doute, parce qu'ils sont eux-mêmes des « objets administratifs non identifiés » qui animent des espaces suffisamment vastes pour avoir une vision globale de leur avenir et donc de leurs relations avec les villes alentour.

Il s'agit maintenant d'imaginer une nouvelle interdépendance, plus égalitaire, entre ville et campagne et cela passe par de multiples entrées aussi diverses mais imbriquées que possible. Petite liste, non exhaustive.

L'alimentation. La campagne nourrit la ville. Il s'agit donc d'abord de protéger les espaces agricoles et naturels contre l'urbanisation. C'est par exemple ce que fait le Parc du Pilat à travers la procédure de PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Il s'agit aussi de bâtir des filières d'approvisionnement, ce que fait le Parc de la Brenne à travers son projet de plateforme pour approvisionner les cantines de Châteauroux. Il s'agit enfin d'échanger entre producteurs et citoyens sur l'alimentation et la cuisine (cf. témoignage à Reims, page suivante).

La mobilité. Les nouvelles façons d'habiter la campagne obligent à offrir de nouvelles possibilités de déplacement, d'intermodalité et de multiplication des déplacements doux, de la campagne au centre-ville (et

retour). Les grandes agglomérations offrent aujourd'hui du transport en commun à la demande qui irrigue les zones rurales proches. Par nécessité.

L'énergie. L'alimentation de tous, urbains et ruraux, en énergie renouvelable ne connaît pas de frontière entre urbain et rural. L'éolien, le bois-énergie se produisent à la campagne et l'électricité ne se met pas encore « en conserve ». C'est donc un sujet commun de proximité.

Les communications. Les nouvelles façons d'habiter la campagne et d'y travailler réclament la fin des zones blanches téléphoniques et exigent le très haut débit partout. Question d'égalité.

Vendre l'ingénierie Parcs. Les Parcs ont mis au point une forme de gouvernance des territoires qui doit pouvoir profiter à la ville. Le Parc du Pilat partage sa manière de faire avec Saint-Étienne Métropole. Un technicien du Parc des Ballons des Vosges travaille à mi-temps à l'agglomération de Saint-Dié. Il a aidé, en partageant son expertise, à la requalification d'une route départementale menant à Colmar, dont l'environnement était particulièrement dégradé. Dans le même esprit, la Métropole de Grenoble partage un chargé de mission avec le Parc du Vercors pour le patrimoine naturel.

DES PISTES NOMBREUSES

Le travail sur ce thème ne fait que commencer et les Parcs voient s'ouvrir devant eux une nouvelle période d'expérimentation passionnante. On n'habite pas seulement un logement, mais un environnement. Qui sont ces habitants nouveaux qui veulent habiter à la fois la ville et la campagne ? À propos de la grande pauvreté, les Parcs ont-ils quelque chose à apprendre aux villes ? Ne pourrait-on pas bâtir des contrats de services réciproques entre parcs et villes ?

Cette liste-là non plus n'est pas exhaustive. ■

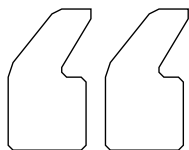


Plus d'infos :

Actes du colloque de Mulhouse sur le site Internet www.parcs-naturels-regionaux.fr



Geneviève Jean,
Maire de Cabrières-d'Aigues (84),
vice-présidente du Parc du Luberon
en charge du patrimoine culturel et de
l'aménagement durable du territoire.

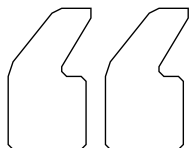


Lors du dernier renouvellement de notre charte, le Conseil national de protection de la nature (CNP) a relevé la présence de villes "dégradées" dans l'emprise du territoire du Parc. Les entrées de ces villes présentaient au visiteur des commerces, des usines, des panneaux de publicité non conformes à leurs attentes. Nous avons donc dû nous poser la question de savoir s'il fallait les exclure du périmètre du Parc. Mais nous sommes un seul et

même territoire et les habitants ne comprendraient pas une telle mesure. Nous avons donc choisi d'apporter nos conseils pour aider ces villes à améliorer leurs entrées et les rendre plus agréables. Cela fait 7 à 8 ans que nous travaillons avec les habitants, les commerçants, les entreprises, à la réhabilitation des entrées de Manosque, Pertuis, Cadenet. C'est dans cet esprit de partenariat que le Parc met son expertise en management de territoire au service des zones urbanisées. Le travail réalisé ensemble commence à porter ses fruits et, maintenant, ce sont les habitants des villes qui nous demandent d'y introduire un peu de nature, un peu d'aération ; et c'est parfait ! Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... »



Entre les enfants de Reims et ceux du Parc, des échanges émaillés de visites.



C'est une expérience très riche que le Parc nous permet de vivre à travers des échanges entre classes primaires d'un quartier populaire de Reims et celles d'un village de la Montagne de Reims.

Les élèves de la ville apprennent, au contact de professionnels, leur patrimoine tel que le travail de la vigne, le cycle végétatif, les fruits

traditionnels du verger conservatoire, les légumes au fil des saisons. Ils apprennent aussi que leur langage n'est pas toujours compréhensible par les autres enfants. À l'inverse, les enfants des villages découvrent comment fonctionne un quartier urbain. Tous y gagnent en estime de soi. Ils apprennent qu'ils sont divers, qu'ils n'ont pas les mêmes codes pour communiquer, mais acceptent naturellement leurs différences et, au bout de l'année, ont envie de se retrouver. Pour les enseignées, ce sont de multiples occasions de travailler les sciences, la géographie, le français, l'histoire..., et les acquis sont ainsi plus solides. Les résultats sont vraiment exceptionnels. »

Murielle Suffrin, inspectrice de l'Éducation nationale à Reims
et **Amar Nouri**, professeur des écoles (Parc de la Montagne de Reims).

Pêche de loisirs au cabanon à Port-Saint-Louis-du-Rhône, en Camargue.



Saint-Léonard-des-Bois est au cœur des Alpes mancelles, dans le Parc Normandie Maine.



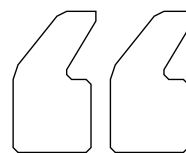


© E. Valat/PNR Carnaque

© PNR Normandie-Maine



Jean-Pierre Buche,
Agriculteur et maire de Pérignat-sur-
Allier (63), vice-président de Billom
Communauté (Parc Livradois-Forez)
et du Pays du Grand Clermont,
en charge du SCoT et du Projet
alimentaire territorial.



Billom
Communauté
appartient au Pays du Grand
Clermont et pour partie au Parc
Livradois-Forez. Le SCoT*, porté
par le Grand Clermont, veut
développer les circuits courts et
mettre en valeur les potentialités
locales. La charte
du Parc va aussi dans ce sens.

Nous avons donc répondu

ensemble en 2017 à l'appel à projet de l'État "Projet alimentaire territorial". Pour redonner à l'alimentation une place centrale dans la vie des habitants de nos territoires, avant tout en termes de santé mais aussi de développement durable et pour faire un levier vertueux de développement économique local. Au regard de la grande diversité de nos territoires, les agriculteurs que nous sommes peuvent relever ce nouveau défi pour réduire la distance parcourue par les aliments entre « la fourche et la fourchette », pour rapprocher producteurs et consommateurs mais aussi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Et le projet mobilise ! Plus de 100 personnes d'horizons très différents se sont déjà impliquées. Six ateliers très suivis ont été organisés autour du foncier, de la production, de la transformation, de la distribution et de la restauration. À la fin du premier semestre, les très nombreuses contributions issues de ces ateliers seront traduites en fiches actions opérationnelles. Elles constitueront le socle de notre projet. Davantage de protéines végétales locales dans nos assiettes, 2 € minimum de coût matière dans le prix de revient des repas servis dans nos cantines pour payer au juste prix la qualité aux producteurs, passer de 120 g à 30 g de déchets par jour et par personne, faire connaître et dupliquer les bonnes pratiques existantes : telles sont quelques-unes des actions envisagées. Mais, au-delà de ces actions, nous sentons qu'une réelle prise de conscience s'amorce. À nous, élus, de la transformer en orientation politique majeure car l'enjeu est de taille. En effet, il s'agit de mettre en question nos modes de vie, nos modes de fonctionnement, nos systèmes, en commençant par les systèmes alimentaires. Producteurs, biologiques ou conventionnels, distributeurs, consommateurs, élus, citoyens, nous avons tous un rôle à jouer pour inverser la tendance actuelle, en luttant sans répit contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, pour donner du sens à nos modèles de développement. Il faut faire vite, le sujet est brûlant. Il y va de l'avenir de la planète. »

*SCoT : Schéma de cohérence territoriale



Intervention de Nicolas Hulot lors des 50 ans des Parcs en octobre 2017.

© Eric Bouvet

Nicolas Hulot

« La transition n'est possible que si elle est effectivement solidaire »

Ministre d'État et ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot livre sa vision d'un monde plus durable, encore à construire, dans lequel les Parcs ont toute leur place.

Quelle vision avez-vous de votre mission à la tête de ce ministère et du rôle que peuvent y tenir les Parcs ?

Nicolas Hulot : Pour répondre au défi de la transition écologique et solidaire, le verrou le plus difficile à franchir est sans doute le scepticisme. C'est ce que je dois vaincre au quotidien. Je suis personnellement convaincu que nous sommes à l'aube d'une révolution, et c'est un mot dont je n'ai pas peur. Victor Hugo disait : « *Le progrès, c'est la révolution faite à l'amiable.* » J'aime bien cette idée. Nous avons un monde à construire, avec des contraintes actuelles qui vont nous obliger à faire le tri entre l'utile et le futile, et je pense que c'est ce dont nos sociétés ont profondément besoin. Les Parcs naturels régionaux, à cet égard, montrent la direction vers laquelle nous sommes tenus de nous diriger. Ils se sont imposés comme des outils essentiels dans la protection du patrimoine naturel et culturel et sont amenés aujourd'hui à jouer un rôle clé dans

une transformation qui est beaucoup plus profonde qu'on ne l'imagine. J'ai souhaité que mon ministère soit celui de la Transition écologique et solidaire, car la transition n'est possible que si elle est effectivement solidaire. Cela suppose que nous soyons capables de faire preuve d'intelligence collective, que nous agissions de concert.

Quel bilan faites-vous de ces premiers mois de responsabilité ?

N. H. : On peut toujours voir le verre à moitié vide, car l'urgence est de mise, en témoigne l'appel des 15 000 scientifiques de novembre dernier. Mais je considère que l'on a réussi à poser certaines bases, et que l'on commence à opérer une réelle transformation structurelle. Je pense au plan Climat, à la loi sur les hydrocarbures, à la feuille de route pour la réduction des pesticides, au paquet solidarité climatique,

et à bien d'autres projets peut-être moins visibles mais tout aussi importants.

Désormais, je veux engager la France dans un nouvel élan pour la biodiversité. J'ai une ambition prioritaire : je tiens à ce que la société française accorde autant d'importance à la reconquête de la biodiversité qu'elle en donne à la lutte contre le changement climatique. Nous devons à la nature, sans laquelle nous ne sommes rien, cette égalité de traitement.

Je comprends bien que les solutions de la transition ne sont pas toujours simples à trouver, mais on peut doubler nos chances en scellant un pacte avec l'ensemble du vivant. C'est la seule façon de garantir notre avenir : faire de la biodiversité et de sa gestion durable le socle de notre nouvelle économie. Et je suis convaincu que pour réussir, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est indispensable, les collectivités, les régions, les entreprises, les associations environnementales, les citoyens. Chacun d'entre nous, quel que soit son rôle, peut contribuer activement à porter cette stratégie.

Qu'attendez-vous précisément des Parcs ?

N. H. : Les Parcs sont à mes yeux une parfaite illustration de cette nécessité de convergence et de mobilisation des acteurs qui œuvrent au plus près du terrain. Ils exercent leur mission avec un souci de capitalisation et de transfert de bonnes pratiques favorable à l'essaimage. Les exemples sont nombreux : les Atlas de la biodiversité communale constituent un premier niveau indispensable d'appropriation des enjeux environnementaux. Le Concours des prairies fleuries fonctionne excessivement bien. Aujourd'hui, ce sont plus de 30 Parcs qui contribuent aussi à la création de filières énergétiques ou agroécologiques locales. Il y a clairement un enjeu à ce que ces actions, projets et programmes actuels montent en puissance et se structurent davantage pour gagner en efficacité et en effet démultiplicateur. Les Parcs peuvent aussi être source d'inspiration hors territoires de Parcs. Je suis persuadé que la déclaration tripartite État, Fédération des Parcs et Régions de France, signée à l'occasion des 50 ans des Parcs, va conforter et enrichir nos liens autour de cet objectif.

Territoires d'expérimentation, les Parcs pourront-ils l'être pour les contrats de transition écologique que vous mettez en place ?

N. H. : Le réseau des Parcs offre un maillage territorial fin : 52 Parcs à ce jour, avec le tout dernier Parc de la Sainte-Baume, que j'ai eu le plaisir de valider. Les Parcs constituent de véritables territoires d'expérimentation. Ils mettent en œuvre une ingénierie pluridisciplinaire – en matière de biodiversité, d'urbanisme, d'agriculture notamment – au service des grands enjeux sociétaux de demain.



“En matière de transition, les Parcs me semblent précurseurs d'une dynamique vertueuse.”

Les contrats de transition écologique forment un outil qui associe les collectivités locales et l'ensemble des acteurs

d'un territoire. Ils engagent une conversion du tissu économique local autour de projets durables et concrets de transition. Ces dispositifs territoriaux s'inscrivent dans une démarche de dialogue, de coopération et de construction collaborative avec les acteurs volontaires publics et privés.

Les Parcs pourront être pleinement associés dans les projets de territoires prévus dans le cadre des contrats de transition écologique portés par les collectivités territoriales. Je les encourage d'ailleurs à s'y investir.

Confortez-vous également la place des Parcs dans la transition énergétique et la biodiversité ?

N. H. : En matière de transition énergétique et de biodiversité, les Parcs me semblent précurseurs d'une dynamique vertueuse. Nombre d'entre eux se mobilisent vers l'autonomie énergétique, la sobriété de la consommation, et la production renouvelable. Tous ont compris les enjeux majeurs d'érosion de la biodiversité.

Nous avons besoin de poursuivre en portant à haut niveau l'enjeu de biodiversité. Ainsi, le gouvernement a décidé de candidater pour accueillir en 2020 le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Je souhaite que cet événement majeur soit co-construit avec la société civile et puisse faire l'objet d'un engagement sans précédent sur le sujet pour les trois années à venir. Dans cette perspective, une mobilisation progressive autour d'un agenda de l'action pour la biodiversité va être organisée avec toutes les parties prenantes. Elle doit servir un double objectif : faire émerger une conscience collective autour de ces enjeux, et entraîner les acteurs socio-économiques publics et privés à s'engager.

Pour cela, les Parcs ont un rôle clé à jouer en tant qu'acteurs de proximité, de catalyseurs de l'action, de moteurs du changement. Il faut qu'ils poursuivent dans cette voie et développent les démarches pour renforcer les projets vertueux, susciter la mobilisation et entraîner dans leur sillage l'ensemble de la société. Je compte beaucoup sur leurs contributions et leur envie d'agir ! ■

BIO EXPRESS

1955

Naissance à Lille.

1987

Présente l'émission télévisée « Ushuaïa, le magazine de l'extrême », sensibilisant les téléspectateurs français à la sauvegarde de la nature.

1990

Crée la fondation Ushuaïa, qui devient ensuite la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Ses objectifs : informer le public de l'état écologique de la planète et convaincre le plus grand nombre de la nécessité de changer ses comportements.

2005

Il invite députés et sénateurs à un vote unanime en faveur de la Charte de l'environnement. Avec le Défi pour la Terre, il fédère plus de 850 000 personnes qui s'engagent à agir quotidiennement pour la planète.

Mai 2017

Il est nommé ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire dans le gouvernement d'Édouard Philippe.



Faire participer les habitants, tous les habitants

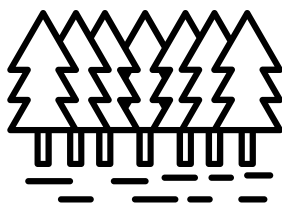
Les Parcs provoquent l'implication de nombreux acteurs de terrain, mais, pour répondre aux objectifs de la Charte, ils doivent inciter les habitants ordinaires à s'impliquer aussi. Un vrai défi.

Dans leur charte, les Parcs s'engagent à porter un projet pour un territoire non pas sauvage, mais habité. Tous les habitants sont donc censés être concernés par « leur » projet de territoire. La préservation de l'environnement est de la responsabilité de chaque individu, le maintien des paysages ne peut se réduire à un règlement d'urbanisme, etc. Or, les parcs, à l'instar des conseils municipaux qui y adhèrent, travaillent naturellement avec un cercle rapproché de connaissances et d'acteurs sollicités sur des projets précis. Mais ces acteurs, élus, entrepreneurs ou militants associatifs, représentent une toute petite partie de la population. La grande majorité, souvent, si elle sait habiter dans un Parc, n'a qu'une vague idée de son projet.

C'est une vraie difficulté que tous les parcs rencontrent. Comment faire pour impliquer dans son action les ados, les jeunes adultes, les travailleurs pauvres... ? Ces questions sont souvent pour les équipes de parcs, et les élus eux-mêmes, un vrai défi.

UNE MÉTHODE POUR FAIRE ÉVOLUER LA GOUVERNANCE

Les bonnes intentions ne suffisent pas et le Parc Scarpe-Escaut étant particulièrement motivé par le sujet,



— PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

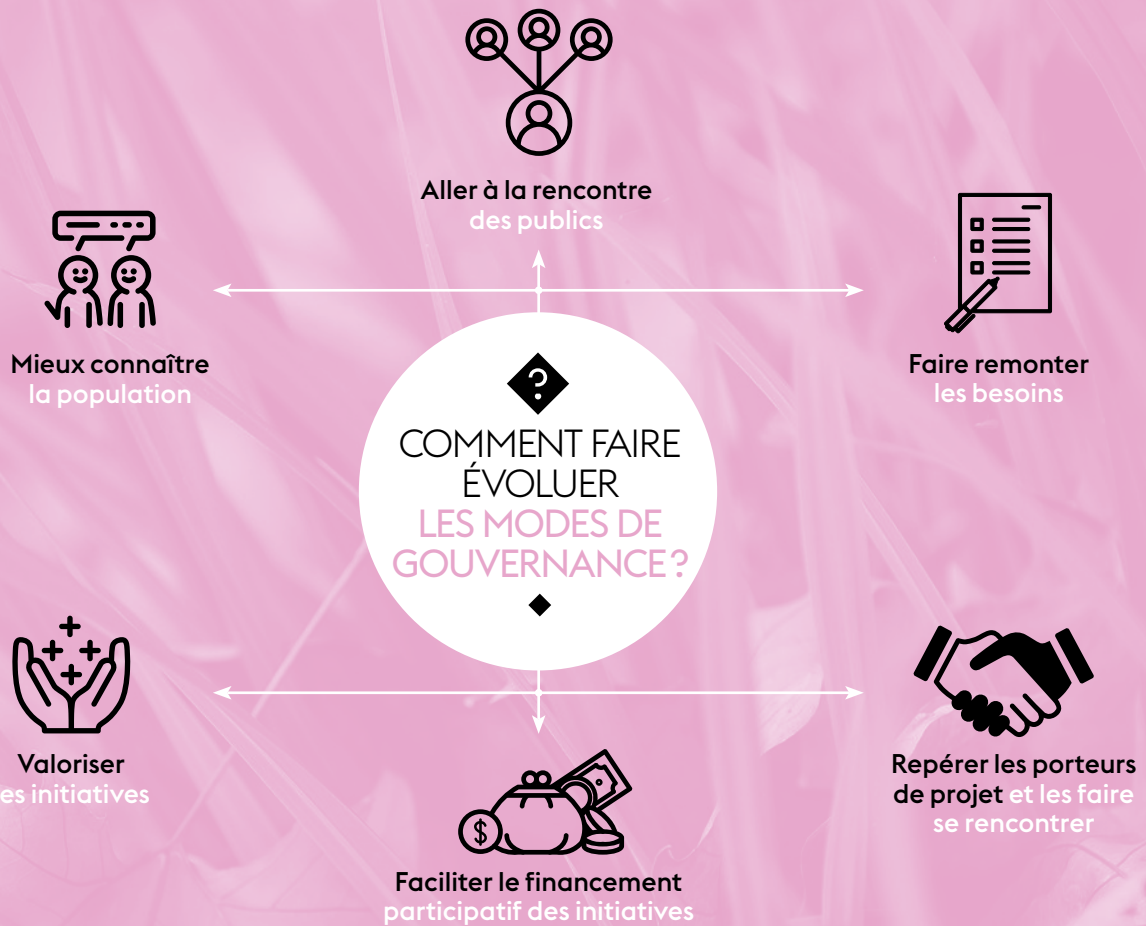
Rouvrir les paysages

La forêt progresse, c'est naturel mais localement gênant, créant parfois un sentiment d'enfermement. Le Parc accompagne donc 20 communes pour rouvrir le paysage autour des villages. Le diagnostic est réalisé et partagé avec les habitants eux-mêmes, notamment sur la définition des endroits prioritaires. Les discussions sont parfois longues, mais population, élus et techniciens apprennent ensemble comment valoriser et maintenir des paysages ouverts. Depuis six ans que le Parc agit ainsi, tous les projets ont abouti, avec l'accord et l'aide active des habitants et des éleveurs. Quelques installations agricoles ont pu se faire, avec des éleveurs qui ont vu leur intégration facilitée.

la Fédération y a organisé un séminaire à la fin de l'été dernier, d'où ont émergé quelques pistes, des façons de faire qui peuvent faire évoluer les modes de gouvernance. Pas des recettes miracles, des points d'attention, évidents sans doute, mais qu'il ne faut pas oublier.

Il faut commencer par aller à la rencontre des publics là où ils vivent et leur faire exprimer leurs besoins ; repérer les porteurs de projet et les faire se rencontrer ; créer des temps de rencontre entre habitants et laisser de la place à l'informel, à l'imprévu ; mener les études socio-ethnologiques pour connaître vraiment la composition de la population ; valoriser les initiatives en les partageant sur les réseaux sociaux ; ouvrir les commissions à la société civile ; aider au financement participatif des initiatives. Il s'agit en somme, sans abandonner les outils de démocratie, d'en mettre d'autres à disposition qui permettent à la population ordinaire, de manière ascendante, de prendre ses propres initiatives ou de les faire fructifier.

Ces nouvelles façons de faire s'apprennent. Les Parcs ont donc décidé de mettre sur pied, par leur Fédération, des modules de formation sur le sujet, à destination des techniciens et des élus des Parcs. ■



3 questions à

EMMANUEL BERTIN, DIRECTEUR DU CENTRE RESSOURCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CERDD).

— **Au cours du séminaire en Scarpe-Escaut, vous avez appelé à des transformations collectives, mais aussi individuelles. Pouvez-vous préciser ?** Si les problèmes sont liés, les solutions doivent l'être aussi. Pour cela, il faut créer des écosystèmes d'acteurs résilients, pas simplement coordonner les actions de terrain. Pour réussir, il faut donc que chaque développeur et partie prenante de Parc se remette lui-même en question. L'idée est de transformer sa façon de coopérer, sa relation à l'autre pour intensifier la coopération.

Pas de transformation collective sans transformation individuelle !

— **Vous avez dit aussi que la connaissance ne peut pas être l'apanage du seul élu ou technicien... ?** Bien entendu. Ils ont leurs rôles, mais l'expertise citoyenne doit être reconnue et valorisée. Cela a des effets multiples, dont la meilleure connaissance des usages. Trop de projets s'imposent, et les gens en ont assez de ne pas avoir été impliqués au préalable.

— **Vous dites, enfin, que l'esprit de convivialité doit prévaloir, mais aussi qu'il faut s'inspirer des techniques du management du travail. N'est-ce pas un paradoxe ?** Je ne parlais pas de management traditionnel visant à maximiser la productivité. Je veux dire qu'il faut aller au-delà de l'animation habituelle des territoires. Il s'agit d'aller plus loin vers le management coopératif des transitions. C'est-à-dire à l'appui d'outils de management, de réflexivité, etc. Cela s'apprend, se pense en amont et cela n'empêche pas la convivialité, au contraire.

RÉGLEMENTATION

L'affichage publicitaire dans les Parcs

1 Quel est le principe général ?

— Le Code de l'environnement interdit les publicités et les pré-enseignes en agglomération au sein d'un Parc (hors agglomération, la réglementation est la même pour tous : elle interdit les publicités et permet les pré-enseignes dérogatoires). La loi autorise cependant les communes à les réintroduire partiellement et sous certaines conditions par le biais d'un Règlement local de publicité (RLP ou RLPi pour les EPCI soumis à ces mêmes conditions). Ce dispositif devra néanmoins être compatible avec la charte du Parc.

2 Quel changement la loi « biodiversité et paysage » a-t-elle introduit ?

— La loi d'août 2016 a ajouté une condition à l'élaboration d'un RLP : que la charte du Parc contienne des orientations ou mesures relatives à la publicité. Si cette condition est remplie, alors il devient possible pour une commune de se pourvoir d'un RLP. Sinon, la publicité demeure interdite sur tout le territoire du Parc sans possibilité d'élaborer un RLP.

3 Et les pré-enseignes dans tout cela ?

— Les pré-enseignes, qui indiquent la proximité d'un lieu où s'exerce une activité donnée, sont complètement interdites en agglomération. Hors agglomération, seules quatre catégories d'activités sont autorisées à bénéficier de pré-enseignes dérogatoires : les activités en relation avec les produits du terroir, les activités culturelles, les monuments historiques ouverts à la visite et les opérations temporaires (manifestations exceptionnelles, travaux publics, etc.).



© Violette Bénilan

Méthodologie

— **Volonté :** Identifier s'il existe, sur le territoire du Parc, une vraie volonté de maintenir l'affichage publicitaire. Si oui, dans quelles zones et à quelles conditions ?

— **Connaissance :** Se renseigner sur les différents outils signalétiques à disposition (signalétique d'information locale [SIL], relais

information service [RIS], charte graphique...).

— **Précision :** Proposer des mesures précises encadrant la réintroduction de l'affichage publicitaire.

— **Préconisation :** Recommander d'exclure les dispositifs les plus polluants (publicité lumineuse, scellée

au sol, d'une taille excessive, etc.).

— **Conseil :** Accompagner les entreprises pour leur offrir un ancrage territorial et une visibilité respectant la qualité paysagère.

— **Harmonisation :** Homogénéiser l'aspect des panneaux (en recommandant des surfaces, coloris, matériaux, etc.).

ÉCOCONSTRUCTION

Quelle stratégie dans les Parcs ?



© Volette Bénien

Késako ?

L'écoconstruction consiste à créer ou restaurer un bâtiment de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement, en mobilisant – voire en réutilisant – des matériaux sains. Les écomatériaux locaux y ont donc une place de choix. D'autant qu'ils permettent l'émergence et le renforcement de filières locales. Le bois, la pierre (de préférence réutilisée), la paille, le chanvre et la terre sont les écomatériaux les plus couramment utilisés par les Parcs.

Où en sont les Parcs ?

— Selon le contexte local, les Parcs s'investissent plus ou moins dans la démarche, et cumulent parfois des niveaux variés d'engagement. Il y a tout d'abord la sensibilisation, qui permet d'initier la réflexion, puis la préconisation de pratiques générales de construction. Certains Parcs vont plus loin, guidant les acteurs du secteur vers des pratiques d'écoconstruction bien définies ou accompagnant les porteurs de projets dans la réalisation d'ouvrages intégrant ces pratiques. Des formations à destination des professions concernées ont également été mises en œuvre. Enfin, certains Parcs s'engagent dans la mise en relation des acteurs afin de développer des filières courtes d'écomatériaux.

Quelle marge de manœuvre ?

— Pour poursuivre cette mutation, les Parcs doivent s'inscrire dans une stratégie globale. Localement, il s'agit de garantir l'équilibre entre mobilisation d'écomatériaux et préservation de la qualité écologique des territoires, de mobiliser les transformateurs capables de répondre à une forte demande, ou encore d'encourager la mise en place de modèles économiques viables. Mais les Parcs peuvent aussi agir à l'échelle nationale : en contribuant, par le retour d'expérience, à faire évoluer les normes nationales, en continuant à innover et expérimenter, en valorisant leurs réalisations ou encore en favorisant l'implication de partenaires extérieurs.

Exemples à suivre

Le Parc du Luberon propose aujourd'hui un service complet de renforcement sur pas moins de six filières d'écomatériaux. Le Parc du Gâtinais français, lui, est pionnier dans la production et la transformation du chanvre et a fait de la communication un atout précieux de rayonnement. Enfin, le Parc des Vosges du Nord s'est positionné comme un véritable moteur de l'écorénovation. Après avoir été le premier à utiliser du hêtre, il œuvre aujourd'hui à consolider et diversifier son action en termes de développement économique des filières locales et d'innovation technique.



Plus d'infos sur :

<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/les-parcs-en-action/urbanisme-et-paysage>



Paysages, Champagne, gastronomie, découverte : la ligne des bulles offre tout cela en plus d'une vraie utilité quotidienne pour les habitants.



Montagne de Reims — Découvrir le territoire... en TER

Depuis 2013, un TER joliment baptisé la « Ligne des Bulles » traverse la forêt d'exception de la Montagne de Reims, le vignoble de Champagne et les beaux villages qui s'accrochent aux flans des coteaux. Une invitation à la découverte.

Le Parc de la Montagne de Reims et la SNCF ont une longue expérience de partenariat pour la mise en valeur de « ce mode de transport doux qui correspond bien aux valeurs du Parc », dit Véronique Audouy, directrice de TER Marne. Et la candidature des « Côteaux, Maisons et Caves de Champagne » au classement du patrimoine de l'Unesco fut une occasion supplémentaire de valoriser le territoire. De belle rames fleuries et colorées font donc, chaque jour depuis 2013, quatre haltes entre Reims et Épernay, à Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Ay-Champagne. Cette Ligne des Bulles traverse trois paysages du Parc. D'abord, le massif forestier de 20 000 hectares dont la partie domaniale est labellisée « Forêt d'exception » par l'ONF parce que sa gestion est durable et partenariale. Puis, bien sûr, le vignoble de Champagne qui couvre les coteaux où s'accrochent certains villages de producteurs des célèbres « bulles ». Enfin, dans la vallée, d'autres communes et les

cultures de céréales se partagent le territoire.

UNE DÉCOUVERTE POUR LES TOURISTES, UN AGRÉMENT POUR LES HABITANTS

Au-delà des panneaux que le Parc a installés dans chaque halte ferroviaire pour développer les atouts particuliers des quatre villages, il a conçu une brochure pour informer les touristes – locaux ou venus d'ailleurs – des potentialités touristiques et des activités de découverte de ce terroir.

La Ligne des Bulles présente donc la particularité de n'être ni un petit train touristique, ni seulement un train utilitaire pour les habitants du Parc se rendant quotidiennement à Reims.

Il emprunte la voie des trains Intercités venant de Paris et à un tarif inférieur à celui du TGV Est. Il est donc utile toute l'année pour les habitants de la Marne, et attractif l'été pour les touristes qui visitent le Parc. ■

La caravane a fait halte sur les marchés et fêtes locales pour parler du projet et recueillir les témoignages.



De Lumbres à Dannes-Camiers, la craie est omniprésente. Dans le paysage, comme en témoigne la cuesta sud des monts du Boulonnais, mais aussi dans la mémoire collective. Car c'est là que, au XIX^e siècle, l'industrie cimentière française a vu le jour, grâce à l'exploitation de la craie et de l'argile du sous-sol. Les cimenteries de Dannes-Camiers et de Lumbres, toujours en service, en sont les derniers vestiges. Entre ces deux unités industrielles, appartenant à la société Eqiom, les coteaux calcaires caractéristiques du territoire accueillent une biodiversité remarquable sur plus de 40 km. Il n'en fallait pas plus pour que naisse l'idée de valoriser cet ensemble géographique continu.

UNE DÉMARCHE COCONSTRUITE

C'est la société cimentière Eqiom, au travers de sa fondation Énergies croisées, qui est à l'origine de l'initiative. En 2015, désireuse d'expérimenter une dynamique territoriale autour de ses sites industriels, elle sollicite l'aide du Parc des Caps et Marais d'Opale, qui couvre le territoire concerné. Une gouvernance locale est alors créée. Ensemble, les acteurs locaux posent les bases d'un projet visant à promouvoir les enjeux écologiques, patrimoniaux et historiques liés à la craie. C'est la naissance du concept de Chemin de la craie. En 2017, le projet prend corps. Début octobre, un trail est organisé entre les deux cimenteries. Le Parc, les intercommunalités, avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, élargissent l'événement et organisent des sorties découverte des patrimoines alentour. Parallèlement, la « Caravane de la craie », une animation artistique financée par le Parc et Énergies croisées, est lancée. À partir de l'été dernier, la caravane d'un collectif d'artistes a sillonné le Chemin de la craie, invitant les habitants à leur transmettre témoignages et objets dans le but d'en faire un musée éphémère. Au printemps 2018, cette animation artistique se conclura sous la forme d'un spectacle itinérant. Enfin, un troisième volet du projet est en préparation : la création d'une gamme de produits d'écotourisme. Et, afin d'inspirer ailleurs des dynamiques territoriales similaires, la société Eqiom se penche actuellement sur les conditions de reproductibilité de ce projet. ■

Caps et Marais d'Opale — Faire de la craie un atout

Le Chemin de la craie, c'est un projet de développement rural inédit associant partenaires publics et privés. Objectif : s'appuyer sur la présence de deux cimenteries pour définir et mettre en œuvre un projet de développement territorial de l'espace rural les reliant.



© FNRCMO



© Marvinm Prod - FNRCMO

Le relief des coteaux calcaires plaît à la biodiversité... et aux sportifs.

#retour sur...

Deux événements pour fêter les 50 ans des Parcs

Pour célébrer leur demi-siècle d'existence, les Parcs se sont rassemblés pour la première fois à Paris, dans un village éphémère : Destination Parcs. Durant 4 jours, le public parisien

était invité à venir découvrir la diversité de leurs patrimoines naturels, gastronomiques, artisanaux et culturels. Autour d'un grand marché de produits régionaux privilégiant la marque collective « Valeurs Parc », les Parcs animaient une centaine d'ateliers, de démonstrations et de jeux gratuits. Cet événement ensoleillé a rassemblé pas moins de 19000 visiteurs. Pour lancer cette opération et réunir les grands élus et partenaires des Parcs,

une rencontre institutionnelle s'est déroulée à la région Île-de-France en présence de Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, de Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France et de François Bonneau, président délégué de Régions de France. L'occasion de présenter les travaux de réflexion et de prospective menés à l'occasion de ce 50^e anniversaire, décidément très riche.

#52°

Nouveau venu dans le réseau !



La Sainte-Baume est, depuis le 21 décembre 2017, le 52^e Parc naturel régional français. Un dernier cadeau au réseau des Parcs en cette année de célébration de leurs 50 ans. Il rassemble 26 communes en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. 58 500 habitants vivent sur ce territoire de près de 81 000 hectares, dont 80 % se situent en espaces naturels. Le massif de la Sainte-Baume occupe une position de carrefour entre les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et les espaces naturels des Calanques, de la Sainte-Victoire, du massif des Maures, du Verdon et de Port-Cros. C'est un territoire d'une nature exceptionnelle, aux paysages diversifiés, qui est reconnu pour ses richesses géologiques, souterraines et la spécificité de son patrimoine culturel et spirituel. Terre de ressourcement et véritable château d'eau de la Basse-Provence, ses potentiels forestiers, agricoles et touristiques sont ses principaux atouts pour l'avenir.



#Manifeste
Pour un futur commun

Le Manifeste Homme-Nature est le fruit d'une réflexion des Parcs, aidés d'intellectuels, en préparation de leurs 50 ans d'existence. Ce manifeste propose une voie humaniste pour continuer à construire un futur commun aux espèces.



#Valeurs
Pour évaluer notre impact

Toujours dans le cadre de leurs 50 ans, les Parcs ont produit, avec une équipe d'universitaires chapeauté par Romain Lajarge, un argumentaire sur leurs valeurs spécifiques. Objectif : caractériser l'originalité de leur action parmi les acteurs territoriaux et mettre en évidence des indicateurs quantitatifs et qualitatifs témoignant d'un impact significatif de leurs actions.



#Dépenses
Pour un budget maîtrisé

Cette revue de dépenses, mission confiée en 2017 à 6 inspecteurs de l'État, livre quelques pistes de réflexion intéressantes concernant la lourdeur de la gouvernance et l'évaluation dans les Parcs. Elle reconnaît que « leur situation financière ne laisse globalement pas apparaître de difficultés particulières, avec un niveau de dépenses maîtrisé ». Il soulève cependant certaines fragilités et risques administratifs.

#clips
Pour une université populaire du cadre de vie

La Fédération des Parcs a missionné le cinéaste Arnaud Jamin pour la réalisation d'une série de 10 clips intitulée « Inventer demain ». Un nouveau clip toutes les deux semaines, mis en ligne sur la chaîne YouTube de la Fédération, permettra d'attendre le colloque de création d'une université



populaire du cadre de vie, le 13 juin. Une UP qui traitera de paysage, d'urbanisme et, nécessairement, d'architecture. Le principe de ces clips est de demander à des acteurs du développement rural l'intérêt de créer un tel outil. Cette démarche permet d'impliquer davantage les habitants dans leur cadre de

vie, notamment sur les thèmes du bien commun, de l'espace public, du paysage, de l'habitat participatif, de la forme urbaine, du transport, de l'alimentation et de la culture. Rendez-vous donc en ligne dès maintenant, puis dans les Pyrénées catalanes du 13 au 15 juin, pour donner corps à cette université.

SA RAISON D'ÊTRE

« Un art qui se développe hors les murs, hors les cercles d'initiés, hors les galeries pour fortunés »



SON PARCOURS

1976

Naissance à Poitiers.

2001

S'installe à Nantes, après un DESS Européen Culture et Tourisme à Paris 1 – Sorbonne.

2007-2016

Assure la programmation artistique du parcours Estuaire, puis du Voyage à Nantes.

2015 – aujourd'hui

Assure la direction artistique du parcours « Le Partage des Eaux » pour le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

David Moinard

DIRECTEUR ARTISTIQUE DU PARCOURS « LE PARTAGE DES EAUX » DANS LES MONTS D'ARDÈCHE

Il a toujours été passionné de géographie et d'art contemporain. Aux sources de la Loire, dans les Monts d'Ardèche, il a imaginé, avec les habitants, une galerie d'art en pleine nature.

David Moinard n'est pas artiste, mais les artistes le passionnent depuis toujours, surtout s'ils ont envie de rencontrer un public. Dans les années 1990, il a fait des études de géographie, de sociologie, d'histoire de l'art et il a été bouleversé par la découverte de la collection d'œuvres contemporaines du Château d'Orion. Et, pour finir, il a écrit un mémoire sur « L'Art, une thérapie sociale », pour un art qui se développe hors les murs, hors les cercles d'initiés, hors les galeries pour fortunés. C'est ainsi qu'il est devenu directeur artistique, « par hasard » dit-il, mais pas vraiment ! Il a commencé par un stage dans l'ancienne usine LU de Nantes, rebaptisée « Le Lieu unique » et consacrée au mélange des genres et des publics, avec aussi un bar, un restaurant, une librairie, un hammam, une crèche...

Il s'installe à Nantes pour travailler dans ce lieu

auprès de son directeur Jean Blaise, qui voit dans l'art un outil pour revitaliser un territoire et l'applique avec succès à Nantes. Jean Blaise imagine un grand projet sur les bords de Loire jusqu'à Saint-Nazaire et demande à David Moinard de s'occuper de la programmation artistique : c'est la naissance d'« Estuaire ».

IL EST PASSÉ DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE À SA SOURCE

Tout naturellement, quand, en 2012, le Parc des Monts d'Ardèche décide de réfléchir à la mise en œuvre d'un parcours artistique, David Moinard a vu tout de suite pourquoi il avait envie de passer de l'estuaire de la Loire aux monts où elle prend sa source ! C'était en 2013 et il s'agissait aussi, pour le Parc, d'accompagner l'ouverture au public de l'espace de restitution de la grotte Chauvet, première galerie d'art de l'humanité ! Le geste artistique en pleine nature prenait alors tout son sens.

David Moinard a refait de la géographie, il a examiné les cartes d'Ardèche, a marché sur le GR 7 et s'est aperçu qu'il se trouvait sur la ligne de crête du « Partage des Eaux », nom qu'il propose alors pour le projet. Car d'un côté les pentes, très creusées, mènent vite au Rhône et à la Méditerranée, tandis qu'à l'ouest, elles mènent doucement vers l'Atlantique. Cette « frontière qui relie au cycle de l'eau », lieu « géopolitique fascinant », dit-il, a servi de fil rouge au projet du Parc. Sur cette crête aux paysages grandioses, David Moinard a invité 7 artistes différents à intervenir dans un ou plusieurs endroits le long du GR 7, et à en discuter avec les riverains. Un artiste a construit des meubles de plein air, une autre un phare cylindrique bleu, le premier commun à la Mer et à l'Océan, dans lequel les habitants ont aménagé une bibliothèque. Chaque année, jusqu'en 2020, une nouvelle œuvre pérenne viendra s'ajouter aux précédentes. ■

TOUTE L'INFO SUR L'ENVIRONNEMENT PARTOUT AVEC VOUS



Actualités quotidiennes • Avis d'expert • Solutions & Innovations • Réglementation

www.actu-environnement.com

Suivez-nous



Newsletter gratuite

